

**DOUZIÈME RÉUNION ANNUELLE**  
**le dimanche 7 décembre 2008 à 9 heures**  
**au siège social**

**PROCÈS-VERBAL**

**Présences :**

Conseillers, conseillères :

en personne : D. Breton, A. Brunelle, B. Caron, C. Gleeson, J. Lorek, F. Marcotte Roy,  
L. Mayer, M. Owca, S. Payeur, J.-P. Pelletier

élève-conseillère : V. Mauro

Administration : S. Mauro, J. Bélanger, Y. Bolduc, T. Dechêne, R. Lepage, V. McCullough,  
L. Houghton

---

**1. OUVERTURE DE LA SÉANCE**

Madame Sylvianne Mauro, directrice de l'éducation et secrétaire-trésorière, agit à titre de présidente d'assemblée jusqu'à l'élection d'une présidence; elle déclare la douzième réunion annuelle ouverte à 9 heures.

**2. CÉLÉBRATION DE PRIÈRE**

Mme Mauro invite les conseillères et les conseillers à participer à une célébration de prière pour souligner le début de la prochaine année de leur mandat. Elle remercie Mme Vivianne McCullough, directrice des Services à l'élève, pour avoir préparé la célébration avec l'appui de Mme Nancy Proulx, conseillère pédagogique.

**3. APPEL NOMINAL**

Mme Mauro procède à l'appel nominal.

**4. ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Résolution n° A-12-01 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Payeur

***QUE l'ordre du jour de la 12<sup>e</sup> réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales tenue le dimanche 7 décembre 2008 soit approuvé, tel que présenté.***

Adoptée

## 5. NOMINATION DE SCRUTATEURS

Résolution n° A-12-02 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseiller Lorek

**QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales nomme Yvon Bolduc et Roger Lepage comme scrutateurs aux élections à la présidence et à la vice-présidence du Conseil.**

Adoptée

## 6. ÉLECTION À LA PRÉSIDENTE

Mme Mauro ouvre les nominations au poste de la présidence.

Conseillère Payeur propose et Conseillère Owca appuie, la nomination de Conseillère Brunelle.

Après trois appels, les nominations sont closes.

Conseillère Brunelle accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de présidence.

Résolution n° A-12-03 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Owca

**QUE Conseillère Brunelle occupe le siège de la présidence.**

Adoptée

## 7. MOT DE LA PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Brunelle remercie les conseillères et les conseillers de leur confiance. Elle mentionne que c'est un honneur de servir au sein d'un conseil qui croit en sa mission et vision et qui place toujours l'enfant en premier. Elle apprécie le climat de confiance qui règne à la table et se dit prête à travailler fort pour aune autre année.

## 8. ÉLECTION À LA VICE-PRÉSIDENTE

La présidente, Conseillère Brunelle, ouvre les nominations au poste de vice-présidence. Conseillère Marcotte Roy propose et Conseiller Pelletier appuie, la nomination de Conseillère Payeur.

Conseiller Caron propose et Conseiller Gleeson appuie, la nomination de Conseillère Breton.

Après trois appels, les nominations sont closes.

Conseillère Breton décline la nomination.

Conseillère Payeur accepte la nomination et est élue par acclamation au poste de vice-présidence.

Résolution n° A-12-04 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseiller Pelletier

**QUE Conseillère Payeur occupe le siège de la vice-présidence.**

Adoptée

## 9. MOT DE LA VICE-PRÉSIDENTE ÉLUE

Conseillère Payeur indique que c'est un honneur d'appuyer le Conseil et que les enfants sont toujours sa priorité. Elle remercie les conseillères et les conseillers pour la confiance qui lui est accordée.

Conseillère Brunelle remercie Conseillère Owca pour ses années de service au poste de vice-présidence.

## 10. DÉCLARATION DE CONFLITS D'INTÉRÊTS

Néant.

## 11. CONSTITUTION DES COMITÉS

Résolution n° A-12-05 proposée par Conseillère Payeur, appuyée de Conseillère Breton

***QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales confirme la participation des conseillères et des conseillers à titre de délégués ou de membres des comités permanents ou ad hoc du Conseil :***

***Comité consultatif pour l'enfance en difficulté pour un mandat de deux ans :***  
***Conseillères Breton, Marcotte Roy, Payeur, et à titre de substitut,***  
***Conseiller Lorek***

***Comité pour l'apprentissage parallèle dirigé pour un mandat de deux ans :***  
***Conseillère Mayer***

***Comité des politiques pour un mandat de deux ans :***  
***Conseillères Breton, Marcotte Roy, Mayer, Owca et Conseiller Lorek***

***Comité des ressources humaines et des négociations pour un mandat deux ans :***  
***Conseillères Gleeson, Owca, Payeur, Conseillers Caron et Pelletier***

***Comité des finances pour un mandat deux ans :***  
***Conseillères Gleeson, Payeur et Conseiller Pelletier***

***Comité de la participation des parents pour un mandat deux ans :***  
***Conseillère Lina Mayer***

***Thunder Bay Diocesan Catholic School Trustees' Association pour un mandat d'un an :***  
***Conseillère Breton***

***Comité d'audience pour suspension ou renvoi pour un mandat d'un an :***  
***Le comité d'audience pour suspension ou renvoi est composé de la présidence du Conseil, la présidence du comité consultatif pour l'enfance en difficulté et d'un conseiller local.***

***Conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques :***

***La présidence et la vice-présidence siègent automatiquement au conseil d'administration de l'Association franco-ontarienne des conseils scolaires catholiques à titre de délégué et de substitut respectivement.***

Adoptée

Un poste reste à combler au comité de la participation des parents.

## 12. SERVICES BANCAIRES

Résolution n° A-12-06 proposée par Conseillère Owca, appuyée de Conseiller Caron

***QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales transige avec la Banque Royale du Canada, succursale de Thunder Bay, pour toutes ses transactions bancaires, et ce, jusqu'à avis contraire.***

Adoptée

### **13. SÉLECTION D'UNE FIRME DE VÉRIFICATEURS**

Résolution n° A-12-07 proposée par Conseiller Lorek, appuyée de Conseillère Mayer

**QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales retienne les services de la firme de vérificateurs Grant Thornton pour faire la vérification de ses états financiers pour l'exercice 2008-2009.**

Adoptée

### **14. AUTORISATION D'EMPRUNT POUR L'ANNÉE FISCALE 2009**

Résolution n° A-12-08 proposée par Conseiller Caron, appuyée de Conseiller Pelletier

**QU'AUX fins précitées, le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales puisse emprunter la somme de 800 000 \$ de la Banque Royale du Canada (ci-après nommée « la banque ») par billet à ordre payable d'ici le 31 décembre 2009 et accumulant de l'intérêt à raison du taux préférentiel en cours, tant après qu'avant échéance, manquement et discrétion, les intérêts sur l'intérêt échu s'accumulent au même taux que celui du capital.**

**La direction de l'éducation et secrétaire-trésorière et la direction du Service des finances du Conseil sont par la présente autorisées et se voient conférer plein pouvoir par le Conseil pour agir en son nom pour contracter des billets à ordre jugés nécessaires et y apposer le sceau corporatif du Conseil.**

**Les signataires du Conseil sont, par la présente, autorisés et se voient assigner de déposer en guise de paiement :**

- **une partie ou la totalité des sommes empruntées précitées ainsi que les intérêts associés, une partie ou la totalité des revenus actuels du Conseil (perçus ou reçus) ;**
- **une partie ou la totalité des sommes supplémentaires pouvant être légalement affectées à cette fin.**

**La présente résolution ordonne qu'au moment de la signature de l'emprunt, les signataires du Conseil remettent à ladite banque, un état de comptes démontrant le montant des revenus prévu pour l'année en cours des sommes à percevoir ou, lorsque les estimations de l'année en cours n'ont pas encore été adoptées, d'établir un relevé indiquant les revenus du Conseil tels qu'inscrits dans les prévisions budgétaires adoptées l'année antérieure ainsi que le montant des revenus perçus jusqu'à date pour l'année en cours et pas encore remboursés (Article 217 de la Loi sur l'éducation).**

**En vertu de la présente résolution, la banque sera tenue de prouver que les emprunts autorisés ont servi aux fins précitées. Elle peut, en outre, utiliser la présente résolution (clause 4) et toute déclaration de la trésorière comme preuves attestant la validité de l'autorisation de l'emprunt et la véracité des faits qui y sont consignés.**

Adoptée

## 15. RAPPORT ANNUEL 2007-2008

Mme Mauro invite Mme Bélanger, directrice du Service des communications, à présenter les précisions exigées par le MÉO au rapport annuel 2007-2008. Mme Bélanger explique que l'ébauche est présentée à titre d'information et que la version finale sera présentée à la réunion du 29 janvier. Les rapports annuels doivent être soumis au MÉO le 31 janvier. En plus de présenter des données spécifiques, le rapport met en valeur les projets de justice sociale et les liens avec la catholicité.

Résolution n° A-12-09 proposée par Conseillère Breton, appuyée de Conseillère Owca

***QUE le Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales reçoive le Rapport annuel 2007-2008 de la directrice de l'éducation.***

Adoptée

## 16. QUESTIONS DES MEMBRES DU CONSEIL

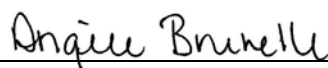
Néant.

## 17. LEVÉE DE LA SÉANCE ET PRIÈRE DE CLÔTURE

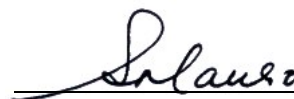
Résolution n° A-12-10 proposée par Conseillère Marcotte Roy, appuyée de Conseillère Mayer

***QUE la séance de la 12<sup>e</sup> réunion annuelle du Conseil scolaire de district catholique des Aurores boréales, tenue le 7 décembre 2008, soit levée à 9 h 42.***

Adoptée



Angèle Brunelle  
présidente



Sylvianne Mauro  
directrice de l'éducation

/lh